



Aéroports Du Cameroun S.A.

DIRECTION GENERALE

Yaoundé, le

11 DEC 2019

n° 2808

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun SA (ADC SA) invite les conducteurs des taxis, désirant exercer leur activité dans les aéroports internationaux de Yaoundé-Nsimalen et Douala, à bien vouloir se rapprocher des Directions opérationnelles desdites plates-formes au plus tard le mardi 31 décembre 2019 à 15 heures 30 minutes pour les modalités pratiques y afférentes./-


LE DIRECTEUR GENERAL,
Thomas Owona Assoumou



17/12/2019
- Louye digi
- Site web
- M. M.

PIECES A FOURNIR

Dossier de candidature à constituer pour l'agrément de cinquante cinq (55) taxis à l'Aéroport International de Douala et trente (30) taxis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen :

- Une demande manuscrite adressée au Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun SA (ADC SA), dans laquelle le candidat reconnaît avoir pris connaissance du règlement de l'activité de taxi-aéroport et s'engage à s'y conformer en cas de sélection ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- Un extrait de casier judiciaire bulletin N°3 datant de moins de trois mois ;
- Un certificat médical datant de moins de trois mois ;
- Une photocopie du permis de conduire ;
- Une photocopie du certificat de capacité ;
- Un plan de localisation du domicile du candidat ;
- Une photocopie de la carte grise du véhicule ou l'autorisation du propriétaire d'exploiter le véhicule ;
- La photocopie du dossier complet du véhicule (visite technique, assurance, etc.).

N.B. : La date et le lieu de l'inspection de véhicule seront communiqués aux candidats présélectionnés en temps opportun.